



# REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de Loisirs Sans Hébergement, géré par Rennes Pôle Association, fonctionne dans les locaux de l'Espace des 2 Rives et accueille les enfants de 6 à 12 ans tous les mercredis de 12h à 18h en période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires s'il y a un effectif minimum de 6 inscrits du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Les enfants doivent être adhérents de Rennes Pôle Association pour être inscrits à l'accueil de loisirs.

## L'ÉQUIPE

**Christophe BOUETEL** : Directeur de Rennes Pôle Association

**Maud BUISSON** : Coordinatrice

**Vincent NORMAND** : Animateur

**Maxime CHAMBRES** : Animateur

**Mathilde MORICEAU** : Animatrice

**Liliane SLEDZ** : Secrétaire / Comptable

# INSCRIPTIONS

Votre dossier d'inscription comprend :

- 1 fiche d'inscription + photo via Frama et HelloAsso
- 1 fiche sanitaire de liaison disponible sur notre site internet
- L'assurance extra - scolaire ou responsabilité civile à nous transmettre par mail
- La cotisation d'adhésion annuelle à Rennes Pôle Association (15 €) via HelloAsso ou par chèque ou espèces auprès du secrétariat
- Remplir la fiche d'inscription prévisionnelle par période

**L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS EST OBLIGATOIRE ET LES INSCRIPTIONS NE SERONT EFFECTIVES QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET.**

# REGLEMENT

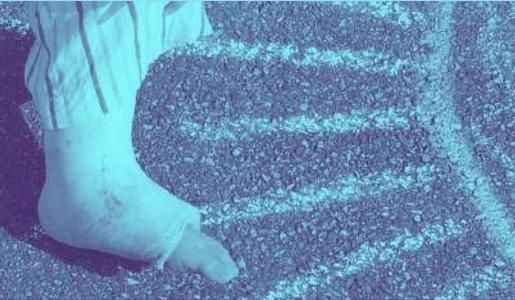
Le règlement s'effectue à la fin de chaque période (soit après chaque vacances scolaires).

Un relevé de frais vous est adressé par mail, il vous est demandé de nous spécifier si vous souhaitez recevoir le relevé de frais par voie postale.

**Retard du règlement :**  
**NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉGLER VOS FACTURES DÈS RÉCEPTION DE VOS RELEVÉS DE FRAIS PAR MAIL. APRÈS UNE SEMAINE DE RETARD UNE PREMIÈRE RELANCE SERA FAITE. SI VOTRE RÈGLEMENT NE NOUS EST PAS PARVENU 3 SEMAINES APRÈS L'ENVOI DES RELEVÉS DE FRAIS L'ÉQUIPE D'ANIMATION S'ACCORDE LE DROIT DE NE PAS PRENDRE EN CHARGE VOTRE ENFANT.**



## SOINS



Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un enfant suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant et remis en main propre au responsable de l'Accueil de Loisirs.

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS



Avant chacune des périodes, chaque famille reçoit une note d'information. Le programme est aussi visible sur le site internet [www.espacedes2rives.net](http://www.espacedes2rives.net)

En inscrivant un enfant, celui-ci est engagé à participer aux activités proposées par les animateurs, sauf cas exceptionnels médicaux.

## LOCAUX ET MATÉRIÉL



La propreté des lieux doit être respectée.

Le rangement et le nettoyage seront effectués après chaque utilisation.

Tout enfant est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, le matériel qui lui est confié. Il ne doit pas l'utiliser sans autorisation préalable. L'enfant est dans l'obligation de ranger tout matériel utilisé.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, Rennes Pôle Association n'assurera aucun remboursement et/ou dédommagement, il vous appartient de vous assurer à titre individuel pour votre enfant.



# PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'Accueil ouvre tous les mercredis de la période scolaire à partir du 1er mercredi de la semaine (septembre) de la rentrée scolaire au mercredi de la dernière semaine de cours (juin ou juillet).

**ACCUEIL : 12H00-12H30**

**REPAS : 12H30 - 13H30**

**½ JOURNÉE A-M : 13H30 - 18H00**

## **ARRIVÉE ET DÉPART :**

“ Pour les enfants scolarisés à Pablo Picasso les animateurs les cherchent au point de regroupement dans la cour à 12h et vont ensemble en pedibus jusqu'à l'Espace des 2 Rives.

“ Pour les enfants d'autres écoles il leur est possible de nous rejoindre directement à 12h ou entre 13h30 et 14h à l'Espace des 2 Rives.

“ **A partir de 16h30** les enfants peuvent quitter seuls le Centre de Loisirs :

- à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal
- accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal



# MERCREDIS



# VACANCES SCOLAIRES

## PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'Accueil ouvrira pendant les vacances scolaires si le nombre d'inscrits le permet : effectif minimum de 6 inscrits dix jours avant l'ouverture prévue.

**JOURNÉE : 8H30 - 18H00**

**HORAIRES :**

**8h30 à 10h accueil des enfants**

**10h00 à 12h00 : activités**

**12h00 à 14h00 : pause repas et temps calme**

**14h00 à 16h00 : activités**

**16h00 à 18h00 : goûter et temps libre**

**du Lundi au Vendredi**

**ARRIVÉE ET DÉPART :**

Les enfants peuvent arriver tranquillement le matin de 8h30 à 10h

**A partir de 16h30 :**

- soit seul à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal
- soit accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée par écrit sur la fiche d'inscription

Afin de permettre une cohérence de groupe et un meilleur encadrement les inscriptions se font pour la semaine complète nous vous demandons donc à ce que votre enfant soit présent toute la semaine.

Cette formule nous permet également la mise en place de projet de groupe et amène votre enfant à s'investir et s'intégrer au mieux aux projets mis en place sur la semaine.

# RETARD - ABSENCES

L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs doit être prévenue pour tout retard à l'arrivée ou au départ de votre enfant.

## MERCREDIS

En cas d'absence de l'enfant :

- Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 48h avant la date concernée
- Toute annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 15 jours).
- Toute absence injustifiée sera facturée

## VACANCES SCOLAIRES

En cas d'absence de l'enfant :

- Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 15 jours avant le début des vacances
- Une annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 15 jours) :
- Toute absence injustifiée (certificat médical ou employeur) sera facturée



# TARIFICATIONS


**MERCREDIS**

TRANCHE	REPAS	A-MIDI	A-MIDI AVEC ACTIVITÉ PASSERELLE
moins de 900 €	5.70 €	5.00€	4.00€
de 901€ à 1600 €	5.70 €	6.50€	5.50€
de 1601€ à 2500 €	5.70 €	7.00€	6.00€
de 2501€ à plus	5.70 €	8.00€	7.00€

Si vous ne nous fournissez aucun numéro CAF nous considérons que vous appartenez à la tranche 4.

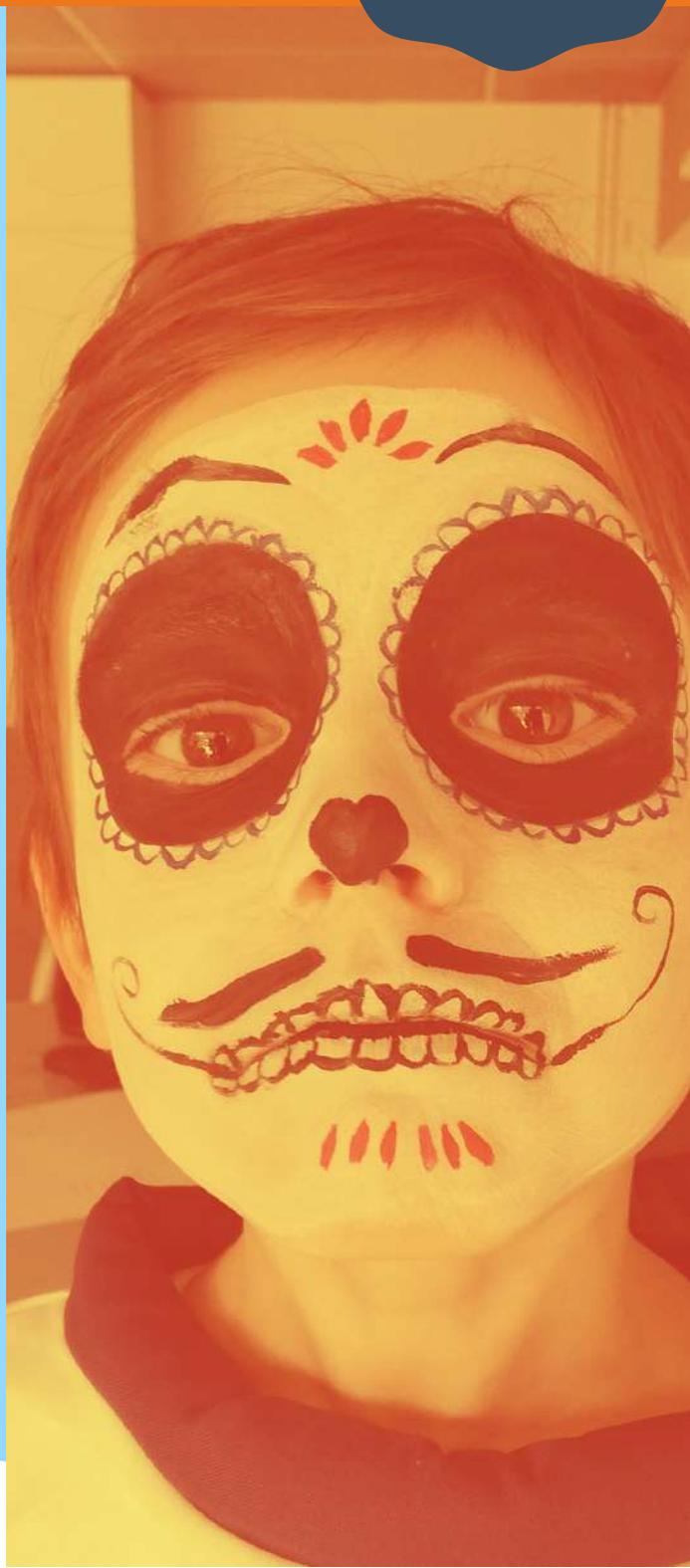


# TARIFICATIONS

VACANCES  
SCOLAIRES

TRANCHE	JOURNEE
moins de 900 €	9.00 €
de 901€ à 1600 €	10.00€
de 1601€ à 2500 €	11.00 €
de 2501€ à plus	12.00 €

Si vous ne nous fournissez aucun numéro CAF nous considérons que vous appartenez à la tranche 4.



# REPAS

L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs doit être prévenue pour tout retard à l'arrivée ou au départ de votre enfant.

## MERCREDIS

Le repas est pris à la cantine du lycée Charles Tillon, assurant un repas équilibré. Nous nous y rendons de 12h15 à 13h15.

Un goûter est distribué vers 16h00/16h30.

## VACANCES SCOLAIRES

Le midi, deux options : les enfants déjeunent chez eux ou sur place, avec un animateur en apportant leur repas (frigo et micro-ondes à disposition).

Un goûter leur est distribué vers 16 heures/16h30.

Sauf exception, lors des sorties à la journée, les repas sont à la charge des familles (pique-nique).

- En cas de problèmes alimentaires, la structure décline toute responsabilité. Aussi, il est indispensable de s'équiper d'un sac isotherme afin d'éviter de rompre la chaîne du froid. Les produits frais à base de lait ou les produits instables au changement de température (mayonnaise) sont déconseillés.

